

Rapport n° 7

Administration Générale - Finances

BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2020

L'élaboration du budget primitif 2020 est le fruit du travail issu du débat d'orientations budgétaires construit en lien avec le bureau communautaire et la commission des finances.

Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2019. L'année 2020 étant une année d'élections municipales et communautaires, le budget 2020 proposé au vote avant les élections municipales est un budget de reconduction permettant aux nouveaux élus de démarrer un nouveau mandat sereinement. Des décisions modificatives permettront d'amender ce budget primitif pour décliner les impulsions politiques du nouveau mandat.

Dans un environnement financier toujours contraint, ce budget s'appuie sur une volonté politique forte de maîtriser nos charges de fonctionnement tout en achevant la politique d'investissement inscrite au plan de mandat 2014-2020, indispensable au développement de notre territoire. Ce budget prévoit également des études permettant de préparer au mieux le nouveau mandat : étude préalable à l'adoption d'un pacte financier et fiscal, étude foncière et immobilière sur le domaine économique, étude inondations, étude TEPOS, ...

I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget primitif pour 2020 s'équilibre, pour la section de fonctionnement, à 11 848 458,97 €. Il s'agit d'un budget intégrant les évolutions contextuelles liées aux décisions nationales (Glissement Vieillesse et Technicité, augmentation des charges liées à la mise en place des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)) tout en poursuivant la politique d'économie de fonctionnement (stabilisation des charges à caractère général et de personnel, gel des subventions aux associations) et d'optimisation des recettes de fonctionnement (recherche de subventions, de partenariats,...), tout en ne touchant pas aux taux d'imposition des ménages et des entreprises.

Recettes de fonctionnement :

En ce qui concerne la prévision au niveau des recettes, il a été adopté des hypothèses prudentes comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires et des diverses commissions compte tenu des perspectives inscrites dans la loi de Finances.

1 - Le produit de la fiscalité, estimé à 5 950 450 €, représente un peu plus de 50% du montant total des recettes budgétées :

- en ce qui concerne la fiscalité des entreprises (CFE, TASCOM, IFER), les montants perçus en 2019 ont été reportés en recettes prévisionnelles pour 2020.
- en ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'évaluation fournie par la DGFIP sur la base des entreprises « dominantes » a été inscrite.
- le montant perçu en 2019 dans le cadre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources a été repris au budget prévisionnel 2020.
- la taxe de séjour a été évaluée à 16 000€.

– en ce qui concerne les taxes d'habitation, d'enlèvement des ordures ménagères et sur le foncier non bâti, le produit perçu en 2019 a été repris pour 2020 (taux inchangés) étant donné que la réforme de la TH devrait rester sans impact sur les recettes des collectivités

2 – Le montant des dotations et participation, estimé à 2 447 541 €, représente un peu plus de 20% du montant total des recettes budgétées :

– la DGF de compensation pour 2020 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, en fonction de la dotation perçue en 2019 diminuée de 10% compte tenu des perspectives de la loi de Finances.

– la DGF d'intercommunalité pour 2020 a été estimée, en l'absence des montants notifiés par l'Etat, en fonction de la dotation perçue en 2019 compte tenu de l'optimisation du Coefficient d'Intégration Fiscale.

– la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle pour 2020 a été estimée selon le montant perçu en 2019 diminué de 5% compte tenu des perspectives inscrites dans la loi de Finances.

– le montant des allocations compensatrices inscrit en 2020 est celui perçu en 2019 diminué de 10% compte tenu des baisses de compensation par l'Etat.

– les aides liées aux embauches de contrat aidé ont été budgétisées selon les derniers contrats en cours.

– les aides de la caisse d'allocations familiales et de la MSA intègrent :

○ les prestations de service : selon les estimations de fréquentation des structures pour 2020.

○ la prestation de service enfance jeunesse : montant du CEJ 2018 – 2021 diminué de 10% pour les actions nouvelles.

– le fonds de compensation de la TVA sur les travaux d'entretien de bâtiments et de voiries a été budgétisé pour 2020 en fonction des montants perçus entre 2017 et 2019.

– les aides dans le cadre du CISPDP (projet « jeunes ») ont été prévues pour 2020.

– les aides dans le cadre du projet d'Education aux Arts et à la Culture apportées par le LEADER, la DRAC, la CAF, la Région et le Département ont été prévues au BP 2020.

3 – Les produits des services, estimés à 439 817 €, sont constitués pour la plupart par les participations familiales au fonctionnement des structures : crèches-halte-garderies, accueils de loisirs, périscolaires, bibliothèques, et par des mises à disposition de personnels ou de locaux aux communes ou à d'autres collectivités.

4 - Les revenus du patrimoine : il s'agit de la location des deux gendarmeries et le reversement de la part de la commune d'Aurec sur Loire sur le loyer de l'office de tourisme, dont les revenus sont estimés à 192 160 € pour 2020 (selon les contrats de baux en cours).

5 – Les produits liés aux atténuations de charges et aux opérations d'ordre entre section, d'un montant total de 83 100 €, sont composés des remboursements de rémunération liés à des arrêts de travail (estimés selon congés maladie connus), de l'amortissement des subventions de fonctionnement et de l'estimatif des travaux en régie pour 2020 (20 000€).

Dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne les dépenses, le budget primitif 2020 intègre les dépenses courantes (dites « obligatoires »), impactées des évolutions contextuelles « subies » (prise en charge du PPCR, glissement vieillesse et technicité,...) tout en continuant à rechercher des économies pour amortir ces évolutions. Il convient également de noter que ce budget intègre les crédits nécessaires au lancement d'études prospectives pour préparer l'avenir.

1 – Charges à caractère général :

- inscription des contributions eaux pluviales au budget annexe assainissement Régie et à Veolia dans le cadre de son contrat de DSP sur la STEP de Saint-Didier / La Séauve
- prise en charge de l'entretien des réseaux d'eaux pluviales
- gestion et entretien de notre patrimoine bâti et de voiries
- groupement de commandes avec le SDE pour les fluides des bâtiments communautaires
- inscription d'études prospectives sur le foncier et l'immobilier économiques et dans la perspective d'un pacte fiscal et financier
- maintien à niveau de l'espace Trail et des chemins de randonnée maillant l'ensemble du territoire et finalisation de l'espace VTT labellisé
- animations touristiques annuelles
- prise en charge du dispositif d'auto-stop partagé en lien avec les autres communautés de communes du PETR
- lancement de l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) au travers d'une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)
- poursuite des animations autour de la parentalité
- montée en puissance du portail famille pour les usagers des services communautaires en 2020 (camps, centres de loisirs, périscolaires, crèches,...)
- poursuite des actions de prévention dans le cadre du CISPD (transport scolaire, chantiers jeunes, BAFA jeunes,...)
- animation du réseau de lecture publique et poursuite de l'adhésion à la plateforme Altithèque pour ouvrir ce réseau vers du contenu numérique
- mise en œuvre du projet d'Education aux Arts et à la Culture en partenariat avec la DRAC, la Région et le Département : interventions dans les écoles, affirmation d'une saison culturelle au service du réseau de lecture publique

2 – Charges de personnel :

Les charges de personnel prennent en compte le glissement vieillesse et technicité, les avancements de grade validés et la prise en charge du PPCR générant une augmentation de BP à BP de 1%. Il convient de noter que les efforts drastiques réalisés depuis le début du mandat ont permis de contenir la progression de ces charges à 1% depuis 2015.

3 – Atténuations de produits :

Les montants des attributions de compensation validés en 2018 sont reportés au BP 2020. Un montant de 25 000 € de contribution au titre du FPIC a également été prévu compte tenu de la hausse constatée ces dernières années.

4 – Virement à la section d'investissement :

Le montant inscrit permet d'équilibrer la section d'investissement pour mener à bien les projets engagés.

5 – Dotations aux amortissements :

Selon l'évolution des amortissements.

6 – Autres charges de gestion courante :

- maintien du gel des subventions aux associations
- indemnités versées aux élus provisionnées à taux plein compte tenu du renouvellement de l'exécutif

- augmentations contextuelles de la contribution SDIS (+2 000 €) et de la cotisation au PETR (2,18€/hab au lieu de 2,14€/hab)
- mise en œuvre de la compétence GEMAPI en lien avec Saint-Etienne Métropole et l'EPAGE Loire Lignon, nouvellement créé au 1^{er} janvier 2020
- maintien de la contribution au SICTOM à hauteur de celle de 2019
- subvention d'équilibre aux budgets annexes Pépinière du viaduc, immobilier route du Fau et ZA Les Portes du Velay

7 – Charges financières :

Reprise des charges financières dues selon les emprunts en cours.

8 – Charges exceptionnelles :

- frais de fourrière pour véhicules mis en fourrière et détruits (2200€)
- inscription de 30 000 € d'aides de Loire Semène dans le cadre du programme « Habiter mieux » afin d'aider les propriétaires occupants les plus modestes ou les « petits » propriétaires bailleurs à réhabiliter leurs logements
- inscription de 20 000 € d'aides de fonctionnement aux entreprises dans le cadre du Fond d'Intervention Local (FIL) en lien avec le programme LEADER

II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 3 347 216,10 €.

En dépenses, les opérations suivantes sont inscrites :

- les restes à réaliser sur opérations engagées, notamment :
 - les voiries, les bâtiments communautaires et l'espace muséal,
 - le fond de catastrophe naturelle activé en 2019
 - la mise en place d'un Web-SIG en lien avec le PETR,
 - le solde des équipements des bibliothèques de St Ferréol d'Auroure et St Victor Malescours,
 - le solde du remplacement de l'ensemble du matériel de vidéoprotection des bâtiments communaux,
 - le solde des études de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du Musée de la Faulx et d'aire d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène,
 - le solde des travaux de la passerelle du Saut du Chien à Aurec-sur-Loire, du site d'escalade des Gorges de la Semène et de renaturation du Sambalou dans le cadre du contrat de rivière Ondaine
 - la participation de Loire Semène aux travaux et à l'aménagement du Pôle Economique et d'Usages Numériques à Aurec-sur-Loire
 - le solde des fonds de concours aux communes de Saint Just Malmont et de Saint Didier en Velay dans le cadre du maillage culturel
 - le solde du fonds de concours à la commune de Saint Victor Malescours pour son équipement sportif
 - les aides aux entreprises validées en 2019 dans le cadre du FIL
 - les travaux d'eaux pluviales en cours
 - les fonds de concours accordés aux communes en compensation des reliquats de subvention non encaissés dans le cadre des contrats de Ruralité et Ambition Région
- les opérations récurrentes :
 - les programmes d'investissement sur les voiries et les bâtiments communautaires pour 2020 ainsi qu'une programmation pluriannuelle des

- investissements sur les bâtiments et voiries communautaires pour 2021 et 2022,
 - réserves foncières,
 - petit patrimoine,
 - un nouveau fond de solidarité en cas de catastrophe naturelle
- le remboursement du capital des emprunts
- les investissements suivants à lancer en 2020 :
 - Travaux de mise en valeur de l'aire d'accueil d'activités de pleine nature à La Séauve sur Semène
 - Finalisation de l'espace VTT labellisé
 - Travaux de réhabilitation du musée de la Faulx à Pont Salomon
 - Travaux post-inondation 2019 sous maîtrise d'ouvrage communautaire
 - Réalisation d'une étude inondations suite à l'évènement de 2019
 - Remboursement des investissements portés par le PETR liés au déploiement du dispositif d'auto-stop partagé Mob Pouce
 - Lancement des opérations prioritaires en matière d'Eaux Pluviales
 - Aides d'investissements aux entreprises dans le cadre du FIL et du dispositif départemental d'aide à l'immobilier d'entreprises

En recettes, l'inscription du FCTVA et de l'ensemble des subventions obtenues dans le cadre du programme LEADER, du contrat de Ruralité, du contrat Ambition Région et du contrat 43.11 permettent d'envisager sereinement la réalisation de l'ensemble des opérations.

Pour permettre d'équilibrer les budgets de fonctionnement et d'investissement, il est prévu un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement à hauteur de 1 355 205,80 € et 441 907,88 € de dépenses imprévues en section de fonctionnement, en sus du report du résultat global de fonctionnement de 2 735 390,97 € après affectation en section d'investissement de 435 339,96 € comme vu précédemment pour couvrir le besoin de financement et le déficit d'investissement de l'exercice 2019 de 145 041,88 €.

BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BUDGETISE
Charges à caractère général	1 553 241.00
Charges de personnel	3 277 090.00
Atténuation de produits	1 702 000,00
Virement à la section d'investissement	1 355 205.80
Autres charges de gestion courante	3 135 016.92
Charges financières	91 797.37
Charges exceptionnelles	57 200,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	235 000.00
Dépenses imprévues	441 907.88
TOTAL	11 848 458.97

RECETTES	BUDGETISE
Excédent de fonctionnement reporté	2 735 390.97
Atténuation de charges	33 100.00
Produit des services	439 817.00
Impôts et taxes	5 950 450.00
Dotations et participations	2 447 541.00
Revenus des immeubles	192 160.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000.00
TOTAL	11 848 458.97

BUDGET PRIMITIF 2020
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

DEPENSES	BUDGETISE
Déficit d'investissement reporté	145 041.88
Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000.00
Remboursement d'emprunts	420 000,00
Immobilisations incorporelles	685 327.33
Immobilisations corporelles	297 035.91
Immobilisations en cours	1 745 810.98
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Créances sur autres groupements	0,00
TOTAL	3 347 216.10

Recettes :

RECETTES	BUDGETISE
Excédent d'investissement reporté	0.0
Virement de la section de fonctionnement	1 355 205.80
Dotations, fonds divers	813 530.25
Subventions d'investissement	939 480.05
Emprunt	0.00
Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
Immobilisations incorporelles	0,00
Dotations aux amortissements et provisions	235 000.00
Produits des cessions d'immobilisation	0,00
TOTAL	3 347 216.10

**BUDGET PRIMITIF 2020
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT**

Opérations	Dépenses budgétisées		Recettes budgétisées	
	RAR 2019	BP 2020	RAR 2019	BP 2020
Musée de la Faulx – OP n° 22	27 233.84	268 026.00	17 007.81	103 967.00
Réserve Foncière - OP n° 25		100 000,00		
Petit Patrimoine OP n°27		14 500,00		2 379,00
Voiries – OP n°33	15 183.12	150 000.00	22 448.17	44 127.00
Programmes voiries 2021-2022 OP n°33		300 000,00		49 000,00
Fonds catastrophes naturelles OP n°46	60 000.00	60 000,00		
SIG OP n°49	18 794.47			
Bâtiments communautaires OP n°55	50 434.02	150 000.00	68 728.43	70 800,00
Programmes bâtiments 2021-2022		300 000,00		49 000.00
Passerelle du Saut du Chien Aurec sur Loire OP n°62		3 960.00	125 771.60	46 300.00
Site d'escalade des Gorges de la Semène OP n°88	43 724.28		60 846.54	26 351.92
Aire d'activités de pleine nature La Séauve OP n°89	21 150.00	258 132.00	5 819.81	234 844.00
Projets touristiques OP n° 91	20 000.00	20 000.00	3 868.39	11 381.00
Ecole de musique intercommunale OP n°67		1 000,00	159.73	164.00
Equipement de Saint Victor Malescours OP n°71	32 377.00			
Centre Socio-Culturel La Séauve/Semène OP n°72			87 288,40	
Bibliothèque Saint Ferréol d'Auroure OP n°74	164.98		27.06	40 072.28
Vidéoprotection bâtiments communaux OP n°78	8 288.59		15 417.75	
Pôle Economique et d'Usages Numériques OP n°81	223 074.27			
Fonds de concours équipements culturels OP n°82	114 791.00			
Bibliothèque Saint Victor Malescours OP n°83	153.38		25.16	17 360.00
Contrat de Rivière Ondaine OP n°84	74 574.99		90 380.88	21 429.00
Espace muséal OP n° 85	4 710.00	5 000.00	772,63	820,00
Aides aux entreprises OP n°87	26 749.59	30 000,00		
Travaux post-inondation OP n° 94		216 000.00		95 433.00
Contrat territ. Loire et Affluents Velaves Etude inond		40 000.00		
Mobi pouce		12 000.00		
EP route de Bozon – La Séauve OP n°101	12 963.30		2 126.50	
EP mise en séparatif RD 500 – St Didier OP n°106	14 729.73		2 541.61	
EP – mise en séparatif Rue du Stade – St Just Malmont OP n°102	168.66		27.67	
EP – mise en séparatif hameau de la Bessonière – Saint Didier en Velay OP n° 109		6 000,00		984,00
Fonds de concours La Séauve sur Semène – gymnase	5 000.00			
Fonds de concours St Ferréol d'Auroure - vidéoprotection	2 500.00			
Fonds de concours Pont Salomon – Salle Massenet	13 604.00			
Fonds de concours St Victor Malescours – Halle	3 187.00			
Emprunt		420 000,00		
Amortissements		30 000.00		235 000.00

Travaux en régie		20 000.00		
Opérations non ventilables		149 041,88		1 794 545.76
TOTAL		3 347 216.10		3 347 216.10